

PARC ANIMALIER SAINT MARTIN
50700 MONTAIGU-LA-BRISETTE
0233404098
parc.animalier.montaigu@gmail.com

Contrat de réservation

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse :

Adresse mail :

Date de réservation souhaitée (à confirmer) :

Fait à....., le

Signature

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Activité soigneur d'un jour

Cette activité est encadrée par un soigneur salarié du parc, l'animation comprend la préparation de la nourriture, le nourrissage, l'observation, l'entretien des enclos et de l'enrichissement pour le bien-être des animaux.

- La réservation de cette prestation implique l'acceptation des conditions générales de vente. Les informations concernant la prestation (comme les tarifs, horaires, espèces concernées...) qui sont communiquées sur les différents supports internet, brochures etc. peuvent être soumis à modification.
- En cas de changement, tous les participants seront informés avant la confirmation de la réservation.
- **La durée** de la prestation est de **3 heures**.
- Le nombre de participants par matinée est de 2 enfants minimum et 4 enfants maximum. Si le quota n'est pas atteint, une autre date vous sera proposée.
- Les participants seront accompagnés à tout moment par le soigneur animalier.
- L'activité est accessible aux **enfants âgés de 8 à 12 ans**.
- **Une décharge** parentale est obligatoire.
- **La réservation** peut être faite par téléphone, par mail ou à l'accueil aux heures d'ouverture.
- **Le règlement** du montant total de la prestation s'effectuera par chèque au nom du: parc animalier Saint Martin La confirmation de réservation ne sera effective qu'après réception et encaissement du chèque (pas de chèques vacances pour cette prestation) de la décharge parentale et des conditions générales de ventes approuvés et signés.
- Les participants doivent prévoir une **tenue vestimentaire adaptée** à la saison et à la météo (bottes, vêtement imperméable...).
- **Santé** Les participants certifient qu'ils sont **exempts d'allergies** (poils, plumes, paille...), d'affection ORL/pulmonaire transmissible (rhume, bronchite...), d'affection cutanée (plaie...), de symptôme incompatible avec l'activité.
- Pour le bon déroulement de l'activité, l'utilisation du **téléphone portable et/ou la prise des photos** pendant l'activité sont interdits
- **Sécurité et règlement intérieur** : Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes de sécurité données par l'animateur et le règlement intérieur affiché à l'entrée du parc. En cas de non-respect de ces consignes, la direction interrompra l'activité à tout moment, et ce, sans indemnité.
- **Assurance** : Les participants sont responsables de leur matériel et de leurs vêtements. Le parc zoologique décline toute responsabilité en cas de perte, casse ou vol. Les participants sont également responsables de toute dégradation ou dommage qu'ils causeraient dans l'ensemble du site, notamment en cas de non respect des consignes de sécurité ou du règlement intérieur du parc.
- **Modification et annulation** : Toute réservation est définitive. Pour toute annulation de la part du client au plus tard 10 jours avant la date retenue, la prestation sera reportée en fonction des disponibilités. Pour une activité annulée moins de 10 jours avant la date prévue, le montant de la prestation reste acquis.
- En cas de **non présentation du client ou retard**, aucun remboursement ne sera effectué.
- **Annulation de la part du parc** : Le parc se réserve le droit de reporter la prestation à une date ultérieure pendant 6 mois. *Si le report est impossible, l'intégralité des sommes versées vous serait remboursée, aucune autre indemnité ne pourra être réclamée.*
- **Interruption de l'activité** : En cas d'interruption de l'activité par le parc zoologique pendant la prestation pour force majeure, une date ultérieure vous sera proposée en fonction des disponibilités. Si le report est impossible, le parc procédera au remboursement du montant de l'activité, sans qu'aucune autre indemnisation ne puisse être demandée.
- En cas de demande d'**interruption de l'activité venant de la part des participants, aucun remboursement ou report** ne pourra être demandé.
- Dans le cas d'une **interruption due au non-respect des consignes de sécurité** ou du règlement du parc de la part du participant, **aucune indemnisation, remboursement ou report** pourra être exigé.
- **Réclamation** : Tout incident survenu pendant l'activité devra faire l'objet d'une déclaration auprès de la direction ou d'un responsable du parc **le jour même de votre activité**.

Date Signature, précédée de la mention lu et approuvé